

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation	Date de réunion	Date d'affichage	Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
27 avril 2026	6 mai 2026	7 mai 2026	30	22	27	27	-	-

**OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER RELATIVE
A LA M57 DEVELOPPE AVEC FONCTION – EXERCICE 2026**

L'An Deux mille vingt-six, le 6 mai à 17h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Prieuré à SAINT PHILBERT SUR RISLE, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis COUREL.

Etaient présents : MM. les Délégués communautaires :

MM. BOULAYE, BREEMEERSCH, THONNEL, VANTOMME, MARI, BONVOISIN, COUREL, GAUTIER, LAMY, RABEL, TOUSSAINT, BIHEL, HERICHER, LECHAPTOIS, ROJAS et Mesdames BOUCHER, WILLIOT, LE BELLEGUY, LEBLANC-LANDRIN, BEAUMESNIL, CHIRET

Ayant donné pouvoir : M BEURIOT donne pouvoir à M BOULAYE

M COTTARD donne pouvoir à M MARI

M DESCHAMPS donne pouvoir à M BONVOISIN

M DROUET donne pouvoir à M COUREL (président)

M HAMON donne pouvoir à M HERICHER

Monsieur BONVOISIN a été élu secrétaire de séance.

Autres présents : M DUPUIS technicien rivière

Le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités qui adoptent le référentiel M57 développé avec fonction.

C'est dans ce cadre que le SMBVR se dote du présent règlement qui fixe les règles de gestion applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus. Celui-ci évolue au cours du temps et doit donc être approuvé à chaque budget.

Il est rappelé que seul le budget principal du SMBVR est soumis à la nomenclature M57.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, à compter de l'exercice 2026, pour le budget du Syndicat :

- **ADOpte** le règlement budgétaire et financier - année 2026 (document annexé),
- **PRECISE** que ce règlement s'appliquera au budget principal du Syndicat,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

LE PRESIDENT

Francis COUREL



SYNDICAT MIXTE DE LA
S.M.B.V.R.
Mairie
27290 Saint Philbert sur Risle
Tél. 09 66 40 18 09
smbvr@orange.fr
BASSE VALLÉE DE LA RISLE